



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi dix-sept septembre deux mille vingt-quatre et le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

Étaient présents :

M. Jean-Noël AQUA, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, M. Louis LEROY-WARNIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Éric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Anne SOUYRIS, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : - Mme Danièle SEIGNOT ayant donné procuration à M. Antoine GUILLOU  
- Mme Marie ATALLAH ayant donné procuration à M. Wilfried BÉTOURNÉ  
- M. Raymond LE ayant donné procuration à Mme Elisabeth STIBBE

Sans pouvoir : Mmes Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE, Nathalie LAVILLE, Mathilde MAULAT, Béatrice PATRIE, Elisabeth STIBBE et M. Chang Hua PENG

MM. Antoine GUILLOU et Christophe NAJDOVSKI arrivent en séance lors de la mise en discussion du projet de délibération 2024 DAE 150.

M. Jean-Baptiste OLIVIER arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 349.

Mme Mireille ESTIENNE arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 134.

M. Philippe MOINE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 134.

M. Emmanuel COBLENCÉ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DLH 74 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DLH 131.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DVD 98 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DU 118.

M. Aïmane BASSIOUNI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAE 123 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSP 61.

M. Kais IDRIS quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAE 262 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSP 26.

M. Jean-Noël AQUA quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 154 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 108.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Antoine GUILLOU

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE :** Bien. Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer notre Conseil d'arrondissement.

En préambule, je souhaite vous dire deux choses. Je souhaite féliciter notre collègue Jean-Baptiste Olivier pour son entrée au Sénat. Il n'est pas parmi nous, mais vous allez lui transmettre mes félicitations.

Je souhaite vous dire que Philippe Moine est attendu pour l'inauguration du Mois créole sur lequel nous sommes impliqués. Nous allons modifier l'ordre du jour pour lui permettre de passer ses délibérations après avoir adopté les premières délibérations concernant les comptes rendus et la désignation du secrétaire de séance.

Concernant le secrétaire de séance, je propose que ce soit Antoine Guillou, qui est un peu en retard mais qui va arriver. Je vous propose la candidature d'Antoine Guillou. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. C'est Antoine Guillou qui est notre secrétaire de séance.

**POUR : 27 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## Projets de délibérations propres

### **13202411 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 13 mai 2024**

**M. LE MAIRE** : Nous devons adopter deux comptes rendus de séance de nos conseils d'arrondissement des 13 mai et 17 juin derniers. Y a-t-il des correctifs à y apporter ? Pas de remarques particulières. Je vous propose de les faire adopter de manière conjointe.

Y a-t-il des votes contre sur ces comptes rendus ? Y a-t-il des abstentions ? Les comptes rendus sont adoptés.

**POUR : 27 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV:**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13202412 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 17 juin 2024**

**POUR : 27 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV:**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13202413 – Adoption de la procédure d'urgence**

**M. LE MAIRE** : Je dois adopter la procédure d'urgence pour une délibération qui est arrivée en retard. De la même façon, sur la procédure d'urgence, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Cela nous permettra d'avoir une fluidité dans la présentation des délibérations.

**POUR : 27 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**STENTION :**

**NPPV:**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Projets de délibérations soumis pour avis

**2024 DAC 322 signature d'un acte notarié relatif au don, par l'ACER, de l'œuvre "L'apporteur d'espoir" de Denis Monfleur, installée quai d'Austerlitz à Paris 13e et d'une convention d'occupation avec la SNCF**

**M. LE MAIRE** : J'en viens aux délibérations présentées par Philippe Moine. Nous commençons par la DAC 322. Elle est page 5 de l'ordre du jour. Il s'agit de la signature d'un acte notarié pour une convention d'occupation de l'espace public. DAC 322, Philippe Moine.

**Philippe MOINE** : Il s'agit d'un acte notarié, d'une convention d'occupation de l'espace public relativement à une œuvre qui a été installée là à l'occasion du 80e anniversaire du début de la guerre d'Espagne. À l'initiative des Amis des Combattants en Espagne républicaine, l'ACER, qui avait signé une convention avec la SNCF à l'époque pour installer une œuvre qui s'appelle « L'apporteur d'espoir », qui commémore l'engagement de milliers de combattants dans le cadre des brigades internationales. Cette œuvre est installée sur le parvis de la gare d'Austerlitz, la gare d'Austerlitz étant le point de départ de milliers de combattants qui se sont engagés dans le cadre des brigades internationales. C'est également là que sont revenus un certain nombre de combattants.

En 1938, c'était une plaque tournante du soutien apporté à l'Espagne républicaine. L'ACER souhaite désormais faire une donation de cette œuvre à la Ville de Paris, ce qui implique à la fois la signature d'une nouvelle convention d'occupation avec la SNCF et d'autre part, un acte notarié précisant les conditions dans lesquelles cette donation se fait.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DAC 322 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 27 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2024 DAC 417 Subvention (1 000 euros) à l'association Dessinez Créez Liberté au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : DAC 417 avec l'association Dessinez, Créez, Liberté.

**Philippe MOINE** : Oui, c'est la dernière des subventions dans le cadre du Crédit Bloch 2024, c'est-à-dire des subventions qui sont apportées à des associations culturelles du 13e sur proposition de la mairie d'arrondissement en lien avec des animations culturelles locales.

Cette association intervient dans le cadre du trophée Presse Citron qui a été mis en place entre la Bibliothèque nationale, l'école Estienne et la mairie du 13e. Cette association se propose de développer un certain nombre d'actions dans l'arrondissement, de formation au dessin, notamment au dessin de presse et de sensibilisation à la liberté d'expression, ainsi que l'organisation d'expositions, ce qui a d'ores et déjà été engagé dans le cadre du Presse Citron.

Il est proposé une subvention de 1 000 euros dans ce cadre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAC, 417, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Elle est adoptée.

**POUR : 27 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Nous arrivons sur deux délibérations qui concernent l'école Estienne. Je te propose de les présenter peut-être d'un seul tenant. Je ferai voter les deux consécutivement.

**2024 DAE 150 Écoles d'arts appliqués - Dotation complémentaire de fonctionnement de 229 000 euros**

**2024 DAE 151 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 200 000 euros), au titre des exercices 2024 et 2025**

**Philippe MOINE:** Une première délibération qui porte sur la subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement pour les Écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris. Puis une autre délibération qui accorde une dotation complémentaire de fonctionnement.

En ce qui concerne la délibération principale, elle rappelle l'intérêt de ces Écoles supérieures d'arts appliqués de la Ville de Paris. L'école Duperré, l'école Boulle et l'école Estienne installée dans le 13e arrondissement, qui est spécialisée dans les métiers du livre et les arts graphiques, qui forme dans de très bonnes conditions des jeunes à des métiers d'excellence, qui contribue aussi au développement de la vie économique à Paris.

Il est proposé de maintenir la subvention de fonctionnement à un niveau de 567 000 euros pour ce qui est de l'école Estienne. C'est une délibération globale qui porte sur l'ensemble des trois écoles.

D'autre part, une subvention d'investissement de 325 000 euros qui permet, cela est très important pour ce type d'école, l'achat de matériel très coûteux, en lien avec le type d'activité, notamment des imprimantes très spécialisées, 3D, etc. Une rainuse, des armoires ventilées, des matériels indispensables pour le bon déroulement des ateliers de l'école Estienne.

D'autre part, il est proposé d'accorder des dotations complémentaires de fonctionnement à ces trois écoles, en raison de l'augmentation des coûts des fluides. Cela avait déjà été pris en compte l'année dernière. Il y avait eu une augmentation de la subvention de fonctionnement.

À nouveau, il est proposé une dotation complémentaire pour prendre en compte cela. Ainsi que l'augmentation des contrats de maintenance qui ont un impact important sur le budget de ces écoles. Il est proposé une subvention complémentaire de 40 000 euros en termes de fonctionnement pour l'école Estienne.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas neutre, surtout rapporté au nombre des établissements que nous gérons. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DAE 150, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** DAE 151, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 349 Subventions (100 000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la dernière délibération sur les Affaires culturelles. C'est celle que nous avons permise par l'adoption de la procédure d'urgence. C'est la DAC 349. Il s'agit de diverses subventions.

**Philippe MOINE :** C'est une subvention globale de 100 000 euros pour 30 associations qui œuvrent dans le cadre de l'action culturelle de proximité. C'est complémentaire de l'enveloppe Bloch. D'autre part, des enveloppes qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville.

Dans cet ensemble de 30 associations ici mentionnées, deux concernent des actions dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. L'association Tonnerre de Singe, d'une part, et l'association Cerise sur le Gâteau, d'autre part. L'association Tonnerre de Singe qui intervient au bénéfice de jeunes du quartier Bédier-Oudiné, avec un programme très intéressant de formation au stand-up, au rap et aux arts de la scène.

La subvention proposée à Tonnerre de Singe est de 5 000 euros. En ce qui concerne Cerise sur le gâteau, cette association intervient au bénéfice de public, politique de la ville du 13<sup>e</sup>, mais également d'arrondissements du nord de Paris. C'est organisé par groupe d'âge, il y a des adolescents et des jeunes un peu plus âgés. Il s'agit de leur faire découvrir des lieux patrimoniaux du 13<sup>e</sup>, notamment, le château de la Reine Blanche, la Manufacture des Gobelins, ainsi que la Cité de la Mode et du Design. L'activité consiste à réaliser, en lien avec des professionnels, une tapisserie collective basée aussi sur la découverte des plantes tectoriales. C'est tout un programme très intéressant. Il est proposé pour cette association une subvention de 3 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DAC 349, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025**

**M. LE MAIRE :** Nous allons revenir à l'ordre du jour dans son déroulé normal, et commencer par donner la parole à Éric Offredo, qui va, je pense, présenter de manière concomitante à la fois les États spéciaux du 13<sup>e</sup> arrondissement avec les dotations d'animation et la gestion locale et le cadre d'investissement, mais aussi les inventaires des équipements, car les trois sujets sont liés. Si vous en êtes d'accord, nous allons faire une présentation globale et nous les ferons voter successivement.

**Éric OFFREDO** : Dans les délibérations DDCT 134 et 135, nous faisons allusion à l'inventaire des équipements de proximité. Nous demandons de nous prononcer sur un budget. Un budget qui va impacter cet inventaire que nous n'adoptons qu'après coup. La logique veut que nous fassions tout cela en même temps. Si vous en êtes d'accord et comme le propose le maire, je vous propose de présenter à la suite les trois délibérations.

La première délibération est une classique. Nous avons cela chaque année. C'est la détermination du cadre de référence pour la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2025. Un bref rappel. Mes chers collègues, la dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants d'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale. Alors que la dotation de gestion locale est attribuée au Conseil d'arrondissement et permet de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, dont les conseils d'arrondissement ont la charge. Cela n'a pas changé par rapport à l'année dernière. Ce qui ne change pas non plus, c'est le mode de répartition. Nous n'allons pas fixer le montant du produit, mais le cadre de répartition. Nous gardons le même cadre que l'année dernière, à savoir attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement. Nous aurons tous la même chose. Ensuite, attribuer 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement. Et attribuer les 50 % de crédits restants en fonction de critères socio-économiques, à raison de 40 % au prorata de la répartition par rapport aux arrondissements des foyers fiscaux relevant de la première tranche de revenu fiscal de référence, et 10 % qui relèvent du prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré qui relèvent de l'éducation prioritaire. J'ajoute qu'à cette dotation, comme les années précédentes, les crédits destinés aux conseils de quartier sont fixés à 3 306 euros, même somme que l'année dernière.

La dotation de gestion locale permet de gérer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité. La répartition s'effectue par accord entre les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris. Là aussi, les règles de répartition n'ont pas évolué d'une année sur l'autre. Il y a deux parts. Une première part, ce sont les sommes affectées par le Conseil municipal au titre de la première part. Pour l'ensemble des arrondissements, elles ne peuvent être inférieures à 80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements. La part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements ou services relevant des attributions de chaque arrondissement. Nous imaginons que si nous avons des équipements en plus ou des équipements en moins, cela fait jouer cette dotation de gestion locale.

La deuxième part, ce sont les sommes affectées par le Conseil municipal au titre de la seconde part. Elles sont réparties entre les arrondissements en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements, notamment de la composition socioprofessionnelle des arrondissements.

Voilà pour cette délibération DDCT 134.

#### **2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025**

**Eric OFFREDO** : Je vous propose de continuer sur la DDCT 135 qui concerne cette fois-ci l'investissement, la deuxième partie du budget. L'État spécial d'arrondissement qui concerne l'investissement et qui permet de couvrir les dépenses d'investissement des équipements de proximité, et peut autoriser le Conseil d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que les équipements de proximité, et pour lesquels les marchés de travaux peuvent être passés sans formalité, en raison de leur montant. Ces montants sont en général faibles, cela peut être des travaux qui peuvent être sur la voirie ou sur des équipements qui sont gérés par le Conseil de Paris, pas déconcentrés. Les conseils de quartier peuvent être également à l'initiative de certaines de ces opérations.

Pour 2025, il est proposé de reconduire l'autorisation avec le même cadre que l'année dernière. C'est du bon sens également. Les décisions de réalisation des travaux liées à ces dépenses d'investissement doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur. Les avis et les autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenus.

Ces décisions peuvent s'appliquer à des équipements non visés à l'article L 25-1116 du Code général des collectivités territoriales. Ces décisions peuvent s'appliquer aux travaux programmés dans le cadre de cet article également. Les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'État spécial. Là aussi, c'est du bon sens. Les équipements pour lesquels les conseils d'arrondissement effectuent des dépenses d'investissement doivent être propriété de la Ville de Paris ou gérés par la Ville de Paris qui devra disposer à ce titre d'un type de gestion correspondant.

Les directions techniques de la Ville de Paris, je m'adresse à l'ensemble de mes collègues qui sont en relation avec ces services techniques, apportent leur concours à la préparation et au suivi de l'exécution des travaux, des opérations financées par ces conseils d'arrondissement.

L'ensemble de ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la dotation d'investissement des États spéciaux d'arrondissement et est distinct de la procédure mise en œuvre au budget primitif 2025 pour la programmation des investissements d'intérêt local. C'est un autre budget dont nous avons l'occasion de parler.

Voilà pour cette délibération DDCT 135.

#### **2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025**

**Éric OFFREDO** : Je propose de passer à la DDCT 136 et l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. Comme chaque année nous remettons tous les équipements qui relèvent des équipements de proximité. J'invite mes collègues qui ont en charge des délégations avec des équipements de proximité à vérifier que la liste est bien exacte et qu'elle prend bien en compte les nouveaux équipements, ceux qui seraient sortis du dispositif. Je pense à des jardinières qui n'existeraient plus, par exemple.

Il peut y avoir une opération d'urbanisme qui pourrait justifier. J'ai noté dans l'inventaire et je vous invite à regarder cela sur le site, comme nouveauté, et nous pouvons nous en féliciter, nous aurons l'occasion de reparler à d'autres moments, la création de la Maison de la Vie associative et citoyenne au 31, rue Bobillot. Cet équipement apparaît pour la première fois sur la liste des équipements de proximité. Et un certain nombre d'équipements, des jardinières EVQ, Embellir Votre Quartier qui apparaissent également à plusieurs endroits, notamment rue Jean-Baptiste Renard, place Nationale, rue Nationale. Elles sont déjà réalisées. Il est nécessaire de les répertorier.

C'est ce qui constitue les principales modifications que j'ai pu repérer dans les équipements. Il y en a 159 sur tout Paris. Je n'ai pas le chiffre sur l'arrondissement précisément, et 37 suppressions, il peut aussi y avoir des suppressions.

Voilà pour la délibération DDCT 136.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces trois délibérations ? Je vais faire voter. DDCT 134, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : DDCT 135, même vote.

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : DDCT 136, même vote sur les inventaires. Merci, elles sont toutes les trois adoptées.

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2024 DLH 71 Réalisation dans divers arrondissements de 3 programmes de rénovation par SNL-Prologues - Subvention (54 562 euros)</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à une toute petite opération, mais importante, pour la rue du Docteur Laurent.

**Éric OFFREDO** : C'est une petite opération, trois programmes de rénovation qui sont réalisés par l'association SNL-Prologues. Il s'agit de rénovation de ces lots qui sont dans le diffus, le 13e, dans le 15e et dans le 18e.

Nous allons nous intéresser au 13e, un appartement qui est situé 37-39, rue Bobillot, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, en rez-de-chaussée, de 1949. L'isolation du logement par l'intérieur entraîne une légère perte de surface, ce qui contraint le bailleur à des travaux de réagencement, afin de créer un logement de type T1, avec des objectifs ambitieux, puisque l'objectif est d'obtenir un gain énergétique de 69 %, suite à ces travaux, et un gain d'émission de gaz à effet de serre de 74 %.

Les travaux, pour cette opération, sont évalués à 49 940 euros. Et la Ville de Paris, je termine, apportera une subvention de 19 575 euros. Le reste étant complété par des fonds propres et une fondation.

**M. LE MAIRE** : Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention sur cette rénovation de logements ? DLH 71, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DLH 131 Réalisation 10 rue du Docteur Laurent (13e) d'un programme de création d'un logement PLA I supplémentaire par SNL PROLOGUES. Subvention (14 760 euros)**

**2024 DU 93 Servitude contractuelle de surplomb avec SNL-Prologues pour isolation thermique par l'extérieur 10 rue du Docteur Laurent (13e)**

**M. LE MAIRE :** Il y a deux délibérations qui se suivent et qui concernent la même opération. Je te propose de les présenter de manière consécutive et je les ferai voter.

**Éric OFFREDO :** Ce sont des choses qui sont différentes. La première délibération, la DLH 131 concerne l'opération qui est 10, rue du Docteur Laurent. Nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises en Conseil d'arrondissement, que ce soit en juin ou en octobre 2023. La Ville a approuvé la réalisation d'un programme d'acquisition amélioration de quatre logements pour faire du PLA I, une opération très particulière. Je vous rappelle les termes de la discussion que nous avons eue à l'époque. Pour confier la gestion de ces quatre logements, l'association SNL-Prologues avec un accompagnement particulier, pour des personnes qui sont assez éloignées du logement, ce n'est pas du logement social ordinaire, c'est pour cela que c'est du PLA I, et que cela est confié à l'association SNL-Prologues. Dans les travaux qui sont en cours, le projet a évolué et la partie qui a été surélevée peut être optimisée afin de permettre la création d'un logement supplémentaire, un cinquième logement. Il est proposé que ce cinquième logement soit géré par SNL, dont la spécialité est de gérer des logements qui sont en PLA I. Voilà pourquoi nous gardons cette direction de PLA I, pour une surface utile totale de 42 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel serait sur une base de 6,71 euros du mètre carré, surface utile, et nous sommes bien sur du PLA I.

Le coût global de cette opération est évalué à 324 761 euros, soit 7 732 euros par mètre carré de surface utile. Il y a plusieurs participants. La Ville subventionne à hauteur de 14 760 euros et en contrepartie du conventionnement à l'APL et de la participation apportée, ce logement sera réservé au bénéfice de la Ville de Paris, ce qui est important, et il faut le noter.

La deuxième, ce n'est pas le même sujet, mais cela concerne la même adresse. Dans le cadre des travaux de réhabilitation, il y a deux parcelles, le 10 et le 12, rue du Docteur Laurent. L'immeuble qui va être occupé par SNL-Prologues est au 10, et au 12, cela va être un immeuble de la Ville de Paris. Et dans le cadre de la réhabilitation, il y a nécessité de faire une servitude contractuelle de surplomb par SNL-Prologues, pour l'isolation thermique par l'extérieur du 10. Dans le cadre de cette opération, nous sommes amenés à nous prononcer pour permettre à SNL-Prologues d'avoir cette servitude contractuelle de surplomb, au bénéfice de la parcelle DX numéro 2, 10, rue du Docteur Laurent, pour être en surplomb sur la DX numéro 1 qui appartient à la Ville de Paris.

**M. LE MAIRE :** Merci. Il y a une demande d'intervention.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Oui, pour que les choses soient très claires, comme nous allons voter pour l'une et contre l'autre, je souhaite expliquer que nous sommes favorables à la deuxième sur l'isolation thermique, et évidemment défavorables à la sur densification. Vous avez déjà appliqué en avance le PLU.

**M. LE MAIRE :** La sur densification, il va falloir prendre une loupe. La création d'un logement sur cette bicoque qui tombe en ruine en fond de parcelle, il faudra prendre une grosse loupe, une grosse jumelle.

DLH 131, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**M. LE MAIRE :** La DU 93, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité.  
**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DU 42 Petite Ceinture (13e) - Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations Sud avec SNCF-Réseau - Extension du périmètre**

**M. LE MAIRE :** Nous continuons toujours avec Éric Offredo. Nous passons sur un autre sujet, nous passons à la Petite Ceinture.

**Éric OFFREDO :** Il s'agit de faire un avenant 1 à ce que nous appelons la convention de superposition d'affectation, le CSA. Le CSA Sud avec SNCF-Réseau est une extension de périmètre, puisque nous avons déjà, en mars 2016, passé une première convention avec le SNCF-Réseau, la Ville de Paris, pour réaliser l'aménagement de la Petite Ceinture au niveau de la place de Rungis. Je pense que vous voyez bien cette petite promenade. Nous avons eu une première convention signée, une deuxième qui avait été signée, mais là, c'est à l'Est.

Il y avait une extension aussi à l'est qui concernait le 18e arrondissement. Là, il s'agit d'en faire une au Sud et qui nous concerne directement, puisqu'il s'agit d'étendre la partie sud entre l'avenue d'Italie et la gare Masséna. Vous le savez, les travaux de la ligne 14 sont désormais terminés. La partie de la Petite Ceinture qui était occupée par une centrale à béton, mais pas uniquement, par des baraques de chantier également, va être libérée d'ici le 30 juin 2025. Nous avons également, dans un Conseil précédent, voté une délibération pour aménager tout le secteur de la gare Masséna. Il y a une attente aussi de la part des citoyens du 13e arrondissement, de l'aménagement de ce bout de parcelle.

L'idée est de pouvoir avoir cette continuité entre l'avenue d'Italie, de créer une promenade qui irait de l'avenue d'Italie jusqu'à la gare Masséna. Cela paraît long, mais cela fait un petit peu moins d'un kilomètre, 900 mètres. C'est l'objet de cette délibération et de l'avenant à la convention de superposition d'affectations Sud avec SNCF-Réseau.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention.

**Marie-Pierre MARCHAND :** Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, les écologistes ne peuvent que se réjouir de voir un nouvel espace vert rendu accessible aux Parisiens. Notre ville, vous le savez tous probablement, manque cruellement. Or, Bois-de-Boulogne et Bois-de-Vincennes, la surface en espace vert par Parisien est de 3,9 mètres carrés contre 10 recommandés par l'OMS. On se hisse péniblement au-dessus de 9 si l'on tient compte dans le calcul de ces deux poumons verts que je viens de mentionner. Mais vous m'accorderez, je pense, que ces deux boisements ne constituent pas des espaces verts de proximité. Cette décision va dans le bon sens.

Toutefois, nous devons collectivement demeurer attentifs à la manière dont elle se traduira, ainsi que toutes celles de même nature. J'entends par là décision d'ouverture de la Petite Ceinture qui pourrait être prise à

l'avenir. La Petite Ceinture est certainement un lieu de promenade qui gagne à être connu. Mais c'est aussi, vous vous en doutez, un refuge pour des centaines d'espèces animales et végétales, oiseaux, reptiles, lépidoptères, chiroptères, batraciens, dont certaines sont protégées.

Il va sans dire que ces créatures y ont toutes leurs places et doivent pouvoir la conserver. Non seulement parce que la loi nous y oblige dans certains cas, je l'ai dit, certaines de ces espèces sont protégées, ou parce qu'elles nous rendent tel ou tel service de purification de l'air, de rafraîchissement de l'atmosphère, de démustication, j'en passe et des meilleurs, mais aussi parce que ces êtres vivants sont évidemment une source d'émerveillement, un prétexte à contemplation, une possibilité d'évasion pour nombre d'entre nous. Bref, parce qu'elles participent à rendre plaisant le quotidien des habitants de la capitale, il convient de faire en sorte que les espaces verts parisiens et la Petite Ceinture en particulier demeurent des lieux de cohabitation, j'entends des lieux de cohabitation entre nous et d'autres espèces, de découverte du vivant et d'émerveillement. Et pour cela, de veiller à ce qu'ils soient aménagés ou parfois à ce qu'ils ne soient pas aménagés, de façon à conserver, de façon à préserver ce qui en fait la richesse et le charme.

Ceci passe par des infrastructures légères, non permanentes, par une réflexion sur les éclairages qui, et je pense que vous le savez là encore une fois, peuvent être fatales lorsqu'ils sont mal pensés, donc fatales pour un certain nombre d'espèces. Cela passe aussi par la sensibilisation du public et enfin, par la préservation de zones de quiétude.

L'ouverture de la Petite Ceinture a été jusqu'à présent un succès, puisqu'elle a su préserver un équilibre entre ces deux soucis que sont, d'une part, la préservation de la biodiversité et d'autre part, la possibilité pour nos concitoyens parisiens d'accéder à des espaces verts, et nous comptons bien qu'il en soit encore ainsi lors des opérations similaires qui auront lieu à l'avenir. Merci.

**Jean-Noël AQUA** : Nous allons voter pour cette délibération et nous nous réjouissons de cette avancée. Par ailleurs, nous sommes sensibles sur l'ouverture de la Petite Ceinture, sur les aspects réversibilité des aménagements qui doivent être faits, vous le savez.

Certes, aujourd'hui, la question du développement du fret, du développement des services publics, n'est pas à l'ordre du jour. Nous sommes plutôt sur l'austérité tous azimuts, nous le savons. Néanmoins, à l'avenir, il s'agit de ne pas le brocarder comme cela. Il nous paraît très important de toujours veiller à cette réversibilité en attendant qu'il y ait un investissement pour la transition écologique, notamment en utilisant potentiellement des segments, et je pense que personne, à ma connaissance, n'envisage l'utilisation de la Petite Ceinture en entier comme rocade ou autres, comme cela a pu être le cas il y a 20, 30 ans ou plus. Mais il y a des segments de la Petite Ceinture qui pourraient être utiles pour cela.

**M. LE MAIRE** : Cela tombe bien. Même si les attendus ne sont pas les mêmes, les perspectives que vous fléchez ne sont pas les mêmes, la réversibilité est une demande de la SNCF. Nous nous y plions et cela va dans le sens d'un aménagement léger, comme cela se fait ailleurs. Nous pourrions aller vers une cohabitation heureuse, même si ce n'est pas toujours le cas des cohabitations, mais nous allons y arriver.

Je vais soumettre à vos voix la DU 42. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Tout cela va commencer par les abords de l'ancienne gare RER Masséna. Nous allons faire une réunion publique des projets dans l'ensemble et le premier tronçon qui sera aménagé sur celui-ci. Cela permettra de coordonner avec la rénovation de la gare et cela va donner un lieu très sympathique, cela va être une belle avancée pour le 13<sup>e</sup> arrondissement.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DU 71 Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e)**

**M. LE MAIRE :** Nous allons aller vers des choses un peu moins bucoliques et passer à la DU 71. Il s'agit d'acquisition auprès de la SEMAPA emprise de voirie dans la ZAC Paris Rive-Gauche.

**Eric OFFREDO :** Les emprises de voirie de la ZAC Paris-Rive-Gauche sont effectivement moins vertes. C'est une acquisition. Conformément à l'article 2 de la Convention publique d'aménagement qui date de 2004, la SEMAPA doit céder à la Ville de Paris des terrains aménagés destinés à accueillir des espaces publics. Régulièrement, nous avons ce type d'acquisition qui vient en Conseil.

Dans ce cadre, et conformément à l'article 6.2 d'avenant 8, la Convention d'aménagement date du 25 avril 2024. J'avais eu l'occasion de le présenter devant vous. Il est prévu que la Ville acquière en 2024 une partie de l'avenue de France située dans le secteur Masséna. Je vais vous donner les parcelles cadastrées, parce qu'il faut que je vous les donne, mais je ne suis pas certain que cela vous parle. Les parcelles cadastrées CF68, CE47 et 51, d'une surface de 5 346,30 m<sup>2</sup>, tel que cela a été établi par le cabinet des géomètres experts qui nous ont accompagnés.

Le prix d'acquisition de ce volume est calculé conformément aux termes de l'article 5 de l'avenant 8 au traité de concession, soit 5 330,79 euros du m<sup>2</sup> hors-taxes, sachant que l'acquisition porte sur une surface au sol de 5 346,30 m<sup>2</sup>, l'acquisition interviendra au prix, le calcul a été fait, de 34 200 003,9 euros toutes taxes comprises. Le service local du domaine de Paris n'a pas formulé d'observations sur les conditions de cette acquisition.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je vais soumettre au vote et je suggère aux membres du conseil d'administration, comme je vais le faire moi-même, de ne pas prendre part à ce vote.

DU 71 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a deux abstentions et le reste, NPPV, dont moi-même.

**POUR : 24 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION : 2 (UDC MME ESTIENNE ET M. SHOUKRY)**  
**NPPV : 5 (MMES KOUASSI, RAYMOND-ROSSI, MM. COUMET, NAJDOVSKI ET OLIVIER)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DVD 99 Convention avec l'Association syndicale libre Olympiades (ASLO) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2024 (700 000 euros révisés)**

**M. LE MAIRE :** Nous arrivons à la DVD 99, la poursuite de la convention avec l'Association syndicale libre Olympiades, l'ASLO, au titre de l'année 2024.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit de la délibération que nous passons chaque année pour contribuer à l'entretien courant des espaces privés ouverts au public, c'est le sens de notre intervention, sur les Olympiades. Cela n'a pas forcément été prévu au départ des Olympiades, je ne vais pas vous refaire l'historique, mais au début des années 2000, nous avons de nombreux dysfonctionnements urbains, et la Ville a changé fortement son niveau d'intervention, à la fois par des travaux, vous avez pu le constater, il y a un certain nombre d'équipements publics de créés, de parcelles aménagées, une école, une crèche, et parallèlement à cet investissement très lourd en termes de rénovation de la dalle, un travail a été mené avec beaucoup d'assiduité par la Ville et la copropriété Horizontale, pour avoir une contribution juste de la Ville à ces charges de fonctionnement de la copropriété.

La première année où cela a été mis en œuvre, nous étions à 700 000 euros, c'était en 2004 et depuis, cela a été revalorisé chaque année, en collaboration avec l'ASLO. Ces dépenses correspondent à 80 % des dépenses éligibles, donc les dépenses de fonctionnement, 80 % sont prises en compte par la Ville. En 2023, le montant était de 783 814 euros et il est proposé pour 2024 un montant qui sera sans doute supérieur à 783 814 euros, mais qui sera déterminé en deux fois, sous forme d'acompte, au moins égal à la participation que nous avons en 2023 et un solde, après validation des comptes en assemblée générale, voilà pourquoi nous n'avons pas un montant précis, nous donnons une convention-cadre qui permet de déterminer une contribution de la Ville qui soit la plus juste possible et qui soit maintenue, nous y tenons, ainsi que la copropriété.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Elle est adoptée.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux**

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer aux délibérations qui concernent la petite enfance. Je donne la parole à Johanne Kouassi et nous commençons par la DFPE 78.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur des subventions qui sont accordées à 13 associations au niveau parisien pour le fonctionnement de ce que nous appelons les lieux enfants-parents, et ils sont au nombre de 16 sur l'ensemble du territoire parisien.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, il y a L'Ilot Bébé qui est situé square Dunois, à proximité de la ludothèque, et c'est une subvention pour un montant de 203 167 euros, c'est un lieu qui accueille les enfants dès les premiers mois et qui est très complémentaire de l'accueil qui est fait par la ludothèque à côté.

Il y a aussi un financement de 4 000 euros pour les lieux d'accueils enfants-parents qui sont gérés par la CAF, au sein des centres sociaux CAF Chevaleret, c'est un lieu qui s'appelle la Parenfantine, et le centre social CAF Régaud Les Petits Pas. Il s'agit d'un soutien financier de 4 000 euros, car la CAF est également co-financeur. Je cite ces lieux, car ils sont souvent moins connus des parents que L'Ilot Bébé alors qu'ils proposent aussi un accueil de qualité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vais faire voter la DFPE 78, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 79 Subventions accordées (85 000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris**

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à la délégation famille, avec la DFPE 79, sur l'accompagnement à la parentalité numérique.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Ce sujet préoccupe les parents d'enfants de tous âges, car l'exposition au numérique, aux écrans, peut commencer dès le plus jeune âge dans certaines situations. Il est proposé de voter 85 000 euros de subventions à huit associations pour l'accompagnement sur les sujets numériques. Il s'agit d'accompagnement des parents.

Pour le 13e arrondissement, il y a deux associations qui vont bénéficier de subventions, l'association Slashfit pour un montant de 20 000 euros. C'est une association qui a un projet autour du numérique et de l'e-parentalité et qui est en coordination avec la ludothèque Denise Garon, qui est située square Dunois, qui avait déjà ouvert un espace multimédia pour les enfants plus âgés, les adolescents.

Vu l'ampleur qu'a pu prendre cette activité, l'objectif, c'est de poursuivre avec ce public, avec les parents, pour donner des conseils, et pouvoir parler de l'usage du numérique par les enfants, avec des activités hors les murs qui viendront compléter ces activités qui sont dans l'enceinte de la ludothèque, et l'association ASTS, Science, Technologie et Société, qui propose des goûters numériques avec les enfants, mais qui cible vraiment les parents d'enfants de halte-garderie, de maternelle. En termes d'âge, cela est assez complémentaire avec le dispositif précédent. Ce sont des goûters, des temps de jeu, des projections de films autour des enjeux du numérique, pour pouvoir parler de cette problématique qui prend de plus en plus d'espace dans le quotidien.

Pour l'ASTS, il s'agit d'un montant de 3 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Il s'agit d'une question, car je n'ai pas bien compris ce que c'est que l'e-parentalité. Ce sont généralement des jeunes qui ont des enfants et, normalement, ils s'y connaissent un peu dans le numérique.

**Johanne KOUASSI** : L'e-parentalité, il y a une forte numérisation avec les espaces proposés par les collèges, tout l'accès aux notes, Pronote. Il y a beaucoup d'échanges avec les parents qui, aujourd'hui, passent par le même biais du numérique. Toutes les familles n'ont pas forcément la même maîtrise du numérique, car ce n'est pas qu'une question d'âge. Il y a aussi une question de familiarisation avec l'outil, des personnes qui n'ont pas de fonctions professionnelles impliquant l'usage d'un ordinateur ou du numérique. Il y a cet accompagnement à faire. Il y a beaucoup d'avantages, mais pour certaines familles, cela peut créer une distance par rapport à un carnet de correspondance, à un bulletin de notes papier, par

rapport à ces outils que nous avons pu connaître étant plus jeunes. Je parle de moi, de l'ancien monde. C'est cela l'accompagnement à la e-parentalité.

Il s'agit aussi d'être en capacité de gérer l'usage du numérique par les plus jeunes, apprendre à mettre en place un contrôle parental sur un ordinateur, sur une tablette, comment gérer le temps d'écran. C'est aussi cet accompagnement, car ce sont des limites à fixer, qui ne sont pas forcément simples. En tant que parents, nous pouvons aussi beaucoup utiliser nous-mêmes le numérique, nos écrans. Il s'agit de parler de tous ces sujets et de la place que peut prendre le numérique dans le quotidien.

**M. LE MAIRE** : Et apprendre aussi aux parents d'être sobres sur le numérique en face de leurs enfants. Et ce n'est pas non plus gagné, y compris pour moi. Je vais faire voter la DFP 79. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2024 DASCO 100 Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et les hôpitaux accueillant des centres de loisirs hospitaliers (CLH) parisiens</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux délibérations qui ont trait avec le scolaire et le périscolaire. Je vais laisser la parole à Emmanuel Coblençe. Nous allons commencer par la DASCO 100. Il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et les hôpitaux sur les centres de loisirs hospitaliers.

**Emmanuel COBLENÇE** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Depuis 1974, la Ville gère un certain nombre de centres de loisirs hospitaliers via les personnels de la DASCO, bien sûr. Et dans le 13e, cela continue. La DASCO 100 concerne l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière.

Pour rappel, ces centres de loisirs sont de véritables activités d'animation, animées par des animateurs professionnels qui sont recrutés par la DASCO et qui proposent à titre gratuit, directement dans les hôpitaux, des activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants qui sont hospitalisés, âgés de 3 à 18 ans, sur l'ensemble du spectre de la scolarité. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre des objectifs de notre projet éducatif de territoire, le PEDT.

Il vous est simplement proposé de poursuivre un partenariat qui existe depuis longtemps, qui marche bien et qui permet à ces enfants qui sont malheureusement hospitalisés de bénéficier de ces activités ludiques, scientifiques, culturelles, artistiques. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. DASCO 100, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2024 DEVE 74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DEVE 74. Il s'agit de la restauration collective et de l'application du Plan Alimentation Durable.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Le Plan Alimentation Durable est la stratégie projet alimentaire territorial, le PAT, que nous avons adopté, et qui fixe des objectifs très ambitieux en ce qui concerne la restauration collective à Paris, en particulier la restauration scolaire, pour ce qui concerne cette délibération. Je vous rappelle ces objectifs qui se fixent tous à l'horizon 2027. Avoir 100 % de restauration durable dans nos cantines, dont 75% de produits issus de l'agriculture biologique et 50 % de produits, qui sont des produits locaux, c'est-à-dire cultivés à moins de 250 km de la capitale.

Pour pouvoir tenir ces objectifs très ambitieux, il est proposé de pouvoir mettre en place un certain nombre d'actions, la sortie des plastiques, mais aussi l'accompagnement des caisses des écoles pour pouvoir réaliser les investissements et les réorganisations nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Il y a une convention et une subvention qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Je vous donne le montant, pour le 13e arrondissement, pour l'achat de divers matériels, est de 139 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je vais pouvoir la faire voter tout de suite. DEVE 74, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500 euros) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Alexandre Florentin au sujet des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable.

**Alexandre FLORENTIN** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous examinons une délibération qui prévoit l'attribution d'une subvention importante de 279 500 euros à cinq organismes qui viennent soutenir des expérimentations visant à garantir le droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris. Vous n'êtes pas sans savoir que, face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à l'impact social de l'inflation qui a un sous-jacent climatique, près de 61 % des Françaises et Français subissent une forme de précarité alimentaire, de manière quantitative ou de manière qualitative. Ce phénomène touche désormais des classes moyennes autrefois épargnées.

Nous avons déjà discuté ici de cette précarité qui touche particulièrement les étudiantes et étudiants qui résident ou étudient dans le 13e arrondissement. Peut-être que vous l'avez constaté par vous-mêmes en participant à des distributions alimentaires. Cela est assez saisissant sur le terrain.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Ville de Paris, inspirée de l'idée d'une sécurité sociale, de l'alimentation. Elle soutient des initiatives telles que des caisses alimentaires solidaires pour permettre à chacune et chacun de contribuer selon ses moyens et recevoir des paniers

alimentaires durables identiques. Des projets associatifs aussi qui vont de la distribution de fruits et légumes bio aux plus vulnérables à la mise en place de restaurants solidaires, comme avec l'association Cop1, mais aussi des ateliers de sensibilisation et de formation pour promouvoir des pratiques alimentaires plus respectueuses de l'environnement.

Ces initiatives s'articulent en lien avec le Plan Alimentaire Territorial de la Ville que nous avons eu l'occasion de discuter à de nombreuses reprises au travers de différentes délibérations dans notre arrondissement.

Je vous invite à adopter cette délibération qui contribue directement à la réduction des inégalités alimentaires et à la résilience de notre territoire face aux crises actuelles et sans doute futures. Merci.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Si j'ai bien lu la délibération, en ce qui concerne le 13e, il s'agit de sélectionner 100 étudiants qui vont bénéficier d'une carte sur laquelle il y aura 100 euros pour consommer ? Je comprends, 100 euros pour 100 étudiants, au point de vue communication, cela est efficace. Mais comment allons-nous déterminer les étudiants ? Comment sont-ils sélectionnés et par qui ? Et le 101, toujours pareil, les effets de seuil... mais sur le principe, cela est difficile de s'y opposer.

**Alexandre FLORENTIN** : Je n'ai pas de réponse s'agissant du mode de sélection, mais pour être plus précis sur votre point, ces 100 étudiants sont de différents arrondissements. Une seule partie est du 13e. Nous sommes à ce stade dans des formes d'expérimentation avec le problème de seuil que vous soulevez.

**M. LE MAIRE** : Pour poursuivre, l'association Cop1, qui est issue à l'origine d'étudiants de Paris 1, a l'habitude d'organiser des aides alimentaires pour les étudiants. D'ailleurs, ce qu'ils font est formidable, avec une organisation millimétrique, des responsables pour toutes les compétences. Nous avons eu l'occasion de les accueillir. Ils ont œuvré beaucoup aux Amarres, etc. Ce sont eux qui vont faire la sélection des étudiants et qui ont les dossiers des étudiants. Ils vont choisir un certain nombre d'étudiants pour cette expérimentation.

Évidemment, nous pourrions toujours faire davantage. Mais il s'agit de voir ce que cela va donner. Vous avez raison de dire que ce sont des cartes d'achat de 100 euros pour aller chercher des aliments durables. Je n'ai pas la réponse précise sur le mode de sélection. Je ne sais pas encore le détail. Mais voilà l'idée générale.

**Jean-Noël AQUA** : Nous allons saluer cette délibération que nous voterons. Nous pouvons toujours nous plaindre que 100 étudiants, cela ne soit pas assez. Nous pouvons souligner que c'est de la responsabilité de l'État, normalement, et que le gouvernement actuel, que certains dans cette assemblée soutiennent activement, a prévu pour l'an prochain une baisse de 600 millions d'euros sur l'Enseignement supérieur et la Recherche qui va se traduire par autant de bourses en moins pour les étudiants, donc par une précarité croissante. Nous pouvons faire regretter que ce dispositif ne concerne que 100 étudiants. J'incite toutes et tous à prendre leur téléphone portable pour faire marcher la planche pour que les étudiants aient un peu plus d'argent qui vienne notamment de l'État.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais faire voter la délibération DAE 135. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DU 128 Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de la partie de la rue Charles Moureu située entre son numéro 40 et la rue du Docteur Magnan - Abrogation des alignements (13e)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à Antoine Guillou, la DU 128. Il s'agit du projet d'extension du parc de Choisy.

**Antoine GUILLOU** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. C'est un point d'étape tout à fait important pour ce beau projet, l'extension du parc de Choisy, la jonction entre le centre sportif Moureu et le parc de Choisy, puisque c'est ce dont il est question. Avec cette délibération, la maire de Paris sera autorisée à déclasser du domaine public la partie de la rue Charles Moureu située entre le centre sportif et le parc de Choisy, et à permettre la réalisation de ce projet de végétalisation de cette portion de rue pour faire de l'ensemble une grande zone végétalisée, une grande zone agréable à vivre pour les piétons, pour les familles, facilitant les transitions entre la partie centre sportif et la partie jardin, avec, à la clé, de nouveaux arbres, de nouvelles essences et de nouvelles espèces, on l'espère, et de nouveaux usages.

Cette délibération est nécessaire, parce qu'il s'agit d'un déclassement du domaine public, puisque c'est une portion de l'espace public qui va intégrer un équipement public.

Nous avons eu un certain nombre de réunions publiques à ce sujet, une consultation publique, une enquête publique - on dit beaucoup "public" quand il s'agit de ce projet ! Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable dont il est fait écho dans cette délibération. Le principal sujet, je l'aborde directement, qui a fait l'objet d'échanges, tant lors des réunions que de l'enquête publique, c'était la question des horaires d'ouverture de cet espace. Car qui dit déclassement du domaine public, dit fermeture de l'espace à certaines heures. D'où le choix, outre les contraintes qui nous ont été imposées par les Architectes des Bâtiments de France, de pouvoir relier ce nouvel espace au centre sportif Moureu à des horaires d'ouverture qui sont plus étendus que le parc de Choisy, qui permettront aux riverains d'aller et venir plus facilement à travers cette parcelle.

Voilà tout l'objet de la délibération. Les travaux commenceront très bientôt, dans les toutes prochaines semaines, après l'adoption de la délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce beau projet ? Je vais rajouter quelques mots, d'abord, parce que nous avons eu beaucoup de difficultés avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui avait dans un premier temps émis un avis défavorable, pour des raisons que je n'arrive toujours pas à comprendre, parce que l'intérêt patrimonial de cette rue est assez limité, y compris des vues à partir de cette rue. Je n'ai toujours pas compris le blocage initial. Cela nous a pris beaucoup de temps pour arriver à négocier cela, en remontant à l'architecte en chef. Mais je suis heureux qu'ils nous aient laissé cette possibilité.

Ensuite, il y a eu la nécessité de garder les grilles du parc de Choisy. Cela peut s'entendre. Des ouvertures seront faites tout en gardant les grilles du parc de Choisy. Je suis vraiment très heureux que nous arrivions à mettre en œuvre ce projet, qui est un beau projet. Cela participe à la végétalisation du 13e, à des extensions d'espaces verts appropriés par les habitants, on a commencé à voir le débat tout à l'heure.

Il faut faire en sorte que les horaires soient les plus étendus possible, c'est-à-dire se caler toujours sur les horaires les plus larges possibles, soit du TEP, du terrain d'éducation physique, soit du parc puisque les horaires du parc, je vous le rappelle, varient en fonction des saisons. Il faut voir si nous pouvons laisser une ouverture permanente. Cela me semble un peu plus compliqué en termes de sécurité, mais nous allons nous caler sur les horaires les plus étendus. Cela fera un beau projet au cœur du 13e, et nous avons vu à

quel point le parc de Choisy était le cœur battant du 13e, en tout cas cet été, ce fut le cas, à d'autres manifestations aussi. Cela lui permettra aussi de lui laisser plus de place.

J'en profite pour vous indiquer qu'il y a eu un budget participatif sur le parc de Choisy. Nous pourrions faire un certain nombre d'aménagements, d'améliorations du parc de Choisy, avec notamment une végétalisation plus importante sur la partie la plus proche de la rue du Docteur Magnan, là où il y a eu la Foire au vélo, nous allons continuer à faire la foire à cet endroit, mais nous allons pouvoir étendre les plantations, notamment les plantations d'arbres, ce qui complétera le dispositif.

Je vais faire voter la DU 128. Monsieur Olivier, vous avez demandé la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Désolé de parler après le maire, mais je souhaite expliquer notre vote contre, même si je me suis déjà exprimé dans toutes les réunions publiques à ce sujet. Nous ne pouvons pas prendre les avis du commissaire enquêteur, parce qu'ils vont dans notre sens, et puis critiquer celui des architectes, parce qu'ils ne vont pas dans notre sens. J'insiste sur aussi le coût, qui n'a pas été évoqué ici, mais quand on est surendetté, il faut aussi parler de l'argent public.

Vous considérez très justement et très honnêtement que c'est un beau projet, mais cela ne change absolument rien au parc de Choisy, qui n'est pas du tout agrandi. Il aurait mieux valu peut-être, quitte à dépenser de l'argent, verdir des quartiers du 13e qui ne disposent pas de ce poumon qui est le parc de Choisy. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Et ne vous inquiétez pas, nous allons continuer à le faire et poursuivre, et j'espère que vous approuverez ces autres dossiers, à défaut d'approuver celui-là.

Je vais faire voter la DU 128, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Trois voix, des abstentions ? Je n'en vois pas. La DU 128 est adoptée, je m'en réjouis.

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2024 DVD 98 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 euros HT)**

**M. LE MAIRE :** DVD 98, nous passons au Plan Vélo avec les conventions de cofinancement partiel de la Région Île-de-France.

**Antoine GUILLOU :** Merci beaucoup Monsieur le Maire. C'est une convention assez traditionnelle, puisque ce sont les conventions qui régissent les relations et les financements entre la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France, pour le financement d'un certain nombre d'aménagements cyclables.

Pour ce qui nous concerne ici, c'est le boulevard de l'Hôpital, dans cette délibération, avec une modification de la date de la convention. Comme vous le savez, nous avons eu de longues discussions, notamment avec la Préfecture de Police, avant d'aboutir au plan de cet aménagement. Il y a lieu de modifier la convention, notamment pour refléter cela. Mais en tout cas, aujourd'hui, nous y sommes, les pistes

cyclables du boulevard de l'Hôpital sont bien là, conformément au plan, et fonctionnent et accueillent déjà un trafic important. Nous nous en réjouissons.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur le cofinancement des pistes cyclables par la MGP et la Région ? Je n'en vois pas. DVD 98, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustements**

**M. LE MAIRE :** DVD 110, des mesures à la marge sur les ajustements sur les tarifications des stationnements de surface.

**Antoine GUILLOU :** Merci, Monsieur le Maire. Ce sont principalement deux ajustements. Le premier qui est une régularisation ex-poste qui concerne la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, puisque durant cette période, vous le savez, un certain nombre de zones, pas tellement dans le 13e, mais ailleurs dans Paris, ont fait l'objet de contraintes de sécurité, d'interdictions de stationnement décidées par la préfecture de police.

Il a été nécessaire pour permettre aux riverains qui disposaient d'un droit de stationnement résidentiel dans ces zones d'étendre le nombre de zones auxquelles ils pouvaient accéder, puisque vous savez que le stationnement résidentiel fait l'objet d'un zonage, aux alentours du domicile. Ce zonage a été étendu pour les riverains qui étaient impactés par les mesures décidées par la Préfecture de Police.

La délibération permet de régulariser cela, ainsi qu'un ajustement sur la question de la tarification au poids des véhicules. Suite à la consultation des Parisiennes et des Parisiens, il a été décidé d'alourdir la tarification du stationnement temporaire non résidentiel pour les SUV, pour les gros véhicules. La limite a été placée à 1,6 tonne pour les véhicules thermiques, 2 tonnes pour les véhicules électriques. La question des véhicules hybrides était un petit peu en suspens.

Cette délibération permet de les placer avec les véhicules électriques pour tenir compte de l'effort qui a été réalisé par leurs propriétaires pour avoir un véhicule moins polluant.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Marie-Pierre Marchand ?

**Marie-Pierre MARCHAND :** Merci, Monsieur le Maire. Le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération. Cela est lié au dernier paragraphe de la délibération, la tarification au poids des véhicules.

D'une part, nous considérons que cela ne correspond pas à la votation qui a été faite. Cela pose un problème démocratique et introduit de la confusion. Cela laisserait entendre que l'on peut ajuster, c'est-à-dire pour nous revenir en arrière sur ces questions dont vous savez qu'elles sont extrêmement importantes.

Sur le plan écologique, même si nous pouvons admettre qu'il y a eu un effort, même si certaines catégories d'hybrides peuvent être moins polluantes, néanmoins, cela reste des SUV, plus polluants que les voitures électriques.

Et toutes les autres raisons pour lesquelles nous avons fortement soutenu cette votation, c'est que ces véhicules restent lourds, encombrants, par rapport à l'usage de l'espace, présentent des risques pour la sécurité, etc. Ils sont aussi coûteux en ressources pour leur construction.

Même si c'est un ajustement que certains pourraient qualifier de « à la marge », pour nous, ce n'est pas si à la marge que cela. Cela ne nous paraît pas aller vers la recherche de plus de sobriété dans nos mobilités. Nous allons nous abstenir.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je comprends vos interrogations qui sont tout à fait légitimes, même si je vais la voter pour ma part. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DVD 110, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe écologiste. Merci beaucoup. Elle est adoptée.

**POUR : 23 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 7 (EELV DONT 1 POUVOIR)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DJS 113 Contrat de concession de droits d'auteur relatif à une « œuvre éphémère » installée sur le stade Pelé (13ème)**

**M. LE MAIRE :** DGS 113. Nous passons à Aïmane Bassiouni. Il s'agit d'un contrat de concession de droit d'auteur, qui concerne le stade Pelé. Aïmane Bassiouni va vous expliquer tout cela.

**Aïmane BASSIOUNI :** Merci, Monsieur le Maire. Tout a été dit. Je vais juste revenir sur la fresque qui a été faite. Elle a été réalisée par la street artiste brésilienne Rafa Mon. C'est une œuvre éphémère, parce que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un projet pour le stade Pelé, notamment de développer de véritables tribunes. Le bâtiment sur lequel est la fresque évoluera. Cette fresque vient compléter une autre fresque que nous avons déjà, dont nous avons déjà parlé, une fresque de Nilco. Cette fresque ravit tout le monde et elle a été terminée le jour de l'inauguration du stade.

**M. LE MAIRE :** Attention, peinture fraîche ! Pas de demandes d'intervention ? Cela change la physionomie de ce stade à moindre coût. Cela ne nous empêchera pas d'engager des coûts plus importants parce que la tribune, en termes d'accueil du public, ce n'est plus possible. Pour avoir assisté dernièrement à un match avec Aïmane, il y a encore du travail.

Pas de demandes d'intervention. Je vais la faire voter. D113, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris**

**M. LE MAIRE :** SG 61. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public.

**Aïmane BASSIOUNI :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un avenant à la convention déjà votée lors du dernier Conseil avant les vacances d'été. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation de casiers au niveau de playgrounds, de surfaces sportives. Trois sont déjà implantés. Trois autres viennent s'ajouter, notamment au TEP Glacière situé sous le métro aérien, boulevard Blanqui, à l'espace Georges Carpentier, au niveau des playgrounds de basketball et au niveau du terrain de basket dans le quartier BNF, au 27, rue Marie-Andrée-Lagroua-Weill-Hallé. Je précise cette adresse, parce que c'est situé dans un jardin dont on évoquera d'ailleurs tout à l'heure le sujet. Et c'est gratuit.

**M. LE MAIRE :** Oui, c'est payant pour la collectivité. Je vous l'accorde, Monsieur. C'est gratuit pour les usagers. Mais la gratuité pour les usagers n'est pas forcément scandaleuse quand il s'agit d'emprunter une balle ou des raquettes de ping-pong.

SG 61, pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|   |
|---|
| <b>2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public</b> |
|---|

**M. LE MAIRE :** Nous passons aux marchés découverts alimentaires avec Rym Karaoun-Gouezou. Je lui laisse la parole pour présenter la DAE 123 qui est le principe de renouvellement de la DSP.

**Rym KARAOUN-GOUEZOU :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur les délégataires en charge de la gestion des marchés et détaille un peu ses obligations. Les contrats des délégataires ont une durée de 6 ans et doivent être renouvelés très prochainement, un peu plus d'un an, janvier 2026.

Un nouvel appel à candidatures pour cette gestion des marchés va être émis avec un renforcement de plusieurs axes. À savoir l'attractivité des marchés, le développement des mesures en faveur du pouvoir d'achat, le développement des missions en matière de tri des déchets. Ensuite, accentuer les actions en faveur du développement durable et l'ESS.

Voilà les grands axes qui sont notables. Je vous demande d'approuver ce principe de gestion et renouvellement de délégation.

**M. LE MAIRE :** Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais donc la faire voter. DAE 123, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci à vous. Elle est adoptée.

**POUR : 26 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants**

**M. LE MAIRE** : DAE 262. Il s'agit d'exonération de droits de place pendant les JOP.

**Rym KARAOUN-GOUEZOU** : Les JOP ont modifié certaines de nos habitudes, notamment celles des commerçants. Certaines épreuves ont impacté les marchés parisiens par arrêté de la préfecture de police, ce qui a engendré l'annulation de certains marchés.

Dans le 13e, sont concernés le marché Glacière, le 3 août, le marché Auguste Blanqui le 4 août, le marché Vincent Aurioi le 27 juillet, le marché Rive Gauche le 26 juillet, 1er août, 8 août, 29 août et 5 septembre, le marché Salpêtrière durant toute la période JOP. Pour toutes ces dates, la Ville de Paris propose une exonération des droits de place acquittés par les commerçants exerçant sur ces marchés. Je vous remercie par avance pour votre soutien.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAE 262, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : Il reste le sujet des péniches des bords de Seine sur les espaces de Port de Paris. Cela ne dépend pas de la Ville de Paris directement. Mais c'est un sujet qui nous mobilise, parce que forcément, cela a eu un impact fort.

Devoir faire un QR code pour se rendre sur les péniches en bord de Seine, cela a dissuadé la plupart des possibles personnes qui s'y rendaient. J'espère que nous arriverons à trouver une sortie honorable sur ce sujet.

**2024 DU 118 Cession à la Foncière Paris Commerces des lots 81 et 3 de l'immeuble en copropriété 156 rue de Tolbiac (13e) et du lot 59 situé 162-164 avenue d'Italie (13)**

**M. LE MAIRE** : Passons à la DU 118. Il s'agit des interventions de la Foncière Paris Commerces.

**Rym KARAOUN-GOUEZOU** : La DU 118 s'insère dans l'ambition portée par la municipalité, une ambition nommée la Ville du quart d'heure, avec des services et des commerces de proximité. Pour pouvoir concrétiser cette ambition, la Ville de Paris propose l'acquisition de deux locaux sur notre arrondissement. Un premier situé 156, rue de Tolbiac, pour un montant de 550 000 euros, avec une surface de 109 m<sup>2</sup>, une aubaine. Et le deuxième, au 162, avenue d'Italie, pour une surface de 57 m<sup>2</sup>, au prix de 520 000 euros. Merci d'autoriser la réalisation de ces projets.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Cela permet d'œuvrer pour de meilleure continuité commerciale sur un certain nombre de lieux que nous jugeons important, et la rue de Tolbiac en fait partie. Cela ne veut pas dire que nous allons acheter tous les commerces sur ces alignements, mais cela permettra de déplacer les activités intéressantes pour les riverains et les Parisiens. Je ne vois pas de doigts se lever.

DU 118, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. Elle est adoptée.

**POUR : 26 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 20e)**

**M. LE MAIRE :** Merci. Nous passons à la DU 126, Avec Wilfried Bétourné, il s'agit du financement des centres de santé sexuelle.

**Wilfried BETOURNE :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, dans le cadre de cette délibération qui revient tous les ans, de voter les dotations pour l'ensemble des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif de la Ville de Paris. Le montant total de la dotation est de 1 972 559 euros.

Pour le 13e arrondissement, c'est le Mouvement Français pour le Planning Familial, qui gère le centre situé boulevard Masséna, pour lequel la dotation est de 693 079 euros cette année, pour les trois centres gérés par le Mouvement Français pour le Planning Familial. Il y a une augmentation relativement importante de la dotation cette année, qui s'explique par l'augmentation des charges, avec le contexte inflationniste, et par un rattrapage salarial de 2 % qui a été réalisé par le planning familial, ce qui explique un besoin en financement supplémentaire cette année.

**M. LE MAIRE :** Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire tout de suite voter la DSP 26. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. Elle est adoptée.

**POUR : 30 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSP 61 Subventions (244 814 euros) et conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (11e, 12e, 13e, 15e, 18e)**

**M. LE MAIRE :** Toujours Wilfried Bétourné, la DSP 61, pour les implantations des centres de santé Paris Med'.

**Wilfried BETOURNE :** Ce dispositif permet l'implantation des centres de santé, mais aussi de financer des dépenses d'investissement, en l'occurrence, il s'agit du centre de santé Hahnemann qui a un parc informatique et des logiciels vieillissants, qui ne lui permettent pas d'assurer l'activité dans de bonnes conditions. Une subvention d'un montant de 28 301 euros est proposée, dans le cadre de cette mise aux normes. Pour ceux qui ne connaissent pas le centre Hahnemann, c'est un centre de santé avec six box de consultation, de la médecine générale et des spécialités en médecines douces et parallèles.

**M. LE MAIRE :** Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DSP 61, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 119 Subventions (44 050 euros) à cinq associations et conventions avec trois d'entre elles œuvrant en faveur des seniors parisiens**

**M. LE MAIRE :** DSOL 119. La parole est à Morgane Lacombe, avec des subventions et conventions pour cinq associations.

**Morgane LACOMBE :** Merci, Monsieur le Maire. Ce sont des subventions de fonctionnement, toujours dans le cadre du Schéma senior parisien, avec pour objectif de prévenir la perte d'autonomie.

Pour le 13<sup>e</sup>, il s'agit d'un projet qui a été porté par l'association Accueil et confort pour personnes âgées. C'est l'EHPAD Péan, rue de la Santé, et qui a été à l'initiative d'olympiades inter-établissements, avec quatre établissements pour personnes dépendantes. L'objectif, c'était de faire aussi avec des établissements du 5<sup>e</sup>. Il n'y a que celle du 13<sup>e</sup> qui a répondu présente et il y a eu quatre rencontres sportives, et une dernière rencontre avec remise de médailles, par l'adjointe senior de la Maire de Paris. C'était des moments très conviviaux, pour fédérer les résidents, les salariés, les familles, le voisinage, autour des valeurs de l'olympisme et du paralympisme. La subvention est à hauteur de 3 050 euros à la CPPA.

La deuxième, cela est classique, c'est la Génération 13, très implantée sur l'arrondissement, une subvention de 20 000 euros de fonctionnement, pour leurs actions, une cinquantaine d'ateliers en direction des seniors.

**M. LE MAIRE :** Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DSOL 119, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)**

**M. LE MAIRE :** Merci. Nous passons aux collèges, et donc à Vincent Boulet, avec des subventions complémentaires de fonctionnement et d'équipement pour travaux.

**Vincent BOULET :** Merci, Monsieur le Maire, une délibération qui revient régulièrement, sur les dotations complémentaires de fonctionnement aux collèges du 13<sup>e</sup>, avec deux ensemble dans cette délibération.

Le premier ensemble est relatif à la prise en charge des frais de fonctionnement au titre du chauffage et de l'électricité. Vous savez que les collèges, comme les autres services de la Ville de Paris, sont touchés par l'inflation. La Ville de Paris, sur demande des collèges, les aides à faire face à cette augmentation des tarifs. Nous avons voté plusieurs délibérations qui allaient dans le même sens et celle-ci inclut 32 000 euros pour Évariste Galois et 15 000 euros pour Gustave Flaubert.

Dans cette délibération, vous trouverez aussi des subventions diverses pour travaux, au titre de 6 000 euros pour Camille Claudel, 9 900 euros pour Elsa Triolet, 1 200 euros pour Georges Braque et 11 000 euros pour Gustave Flaubert. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DASCO 34, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASCO 35, toujours avec Vincent Boulet. Il s'agit de dotation initiale de fonctionnement pour 2025.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire, délibération traditionnelle en cette période de rentrée, pour les dotations initiales de fonctionnement pour les collèges publics autonomes de la Ville de Paris. Vous connaissez le mode de calcul, très normé. Il dépend de la démographie des collèges, de la dotation à l'élève, qui, outre la question des effectifs, inclut la question du forfait à l'élève attribué à chaque établissement en fonction du taux de bourse moyen, de l'indice de position sociale et d'un indicateur de réussite scolaire, lui-même indexé sur la moyenne des notes obtenues aux épreuves du brevet sur les trois dernières années.

Pour Camille Claudel, cela représente 86 000 euros, pour Elsa Triolet, 107 800 euros, pour Évariste Galois, 146 000 euros, pour George Sand, 71 300 euros, pour Georges Braque, 81 000 euros, pour Gustave Flaubert, 131 500 euros, pour Moulin des Prés, 83 300 euros et pour Thomas Mann, 139 600 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais faire voter la DASCO 35. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

C'est le même calcul pour les collèges publics qui sont imbriqués avec un lycée.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)**

**Vincent BOULET** : La DASCO 36, vous connaissez par cœur les modalités de fonctionnement et de calcul. Cela représente pour Rodin 67 200 euros, pour Monet, 70 700 euros et pour Fauré, 73 400 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : DASCO 36, même vote.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DASCO 43, il s'agit des subventions d'investissement au titre du budget participatif des collèges.

**Vincent BOULET :** Merci, Monsieur le Maire. Une délibération qui revient régulièrement dans notre Conseil d'arrondissement. Il s'agit d'accorder aux collèges les subventions d'investissement relatif au budget participatif. Les collégiens et collégiennes ont eu à se prononcer sur la base d'un catalogue et se sont prononcés sur un projet particulier. Nous en votons régulièrement ici dans le Conseil d'arrondissement. Il s'agit d'une subvention de 15 000 euros pour Elsa Triolet, pour un projet qui s'intitule Equiper la cour pour lire et jouer en société.

**M. LE MAIRE :** Il faudrait aller voir tout cela à Elsa Triolet, une fois que tout cela aura avancé. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

**M. LE MAIRE :** DASCO 56, nous en revenons aux dotations complémentaires.

**Vincent BOULET :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une dotation complémentaire par rapport à la délibération DASCO 138 que nous allons voter ensuite. Vous le savez, nous avons voté l'année dernière une modification du mode de calcul des dotations pour les actions éducatives des collèges. Je reviendrai dans la délibération suivante sur cette question, mais pour certains collèges, cela implique une baisse de la dotation de la Ville de Paris, ce à quoi la Ville de Paris offre un complément pour juguler la baisse. Cela représente 836 euros pour le collège Moulin des Prés, qui est le seul concerné dans le 13e arrondissement.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je ne vois pas de mains se lever. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

**M. LE MAIRE** : Merci. DASCO 138 pour conclure cette série.

**Vincent BOULET** : Il s'agit de la délibération principale sur la dotation de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges, qui est calculée en fonction d'une délibération qui avait fait débat l'année dernière, en 2023, dans notre Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris. La dotation est calculée sur la base du nombre d'élèves accueillis, du forfait éducatif à l'élève, dont nous venons de parler pour le calcul de la dotation de fonctionnement, auquel nous ajoutons une dotation attribuée sur un appel à projets sur lequel se prononcent les collégiens tout au long de l'année scolaire.

Cela représente 18 800 euros pour Claudel, 20 000 euros pour Elsa Triolet, 18 200 euros pour Évariste Galois, 11 600 euros pour George Sand, 13 400 euros pour Georges Braque, 15 000 euros pour Gustave Flaubert, 2 500 euros pour Moulin des Prés et 23 700 euros pour Thomas Mann. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent Boulet. Pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 154 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 154 et c'est Marie-Pierre Marchand qui la rapporte, suite à l'appel à projets actions de remobilisation des jeunes. Elle va nous expliquer tout cela.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'octroi de subventions dans le cadre de l'appel à projets que vous venez de citer, pour l'ensemble de Paris, sur 17 associations et fondations, sur un montant global de 171 000 euros.

Action de remobilisation est un terme assez large. Il s'agit d'actions qui sont très concrètes, qui concernent une mise à niveau de jeunes qui rencontrent des difficultés d'illettrisme ou d'illectronisme, un problème de plus en plus important pour les jeunes. Il s'agit de pouvoir lever des freins à un parcours d'insertion ultérieure. Ce sont des remises à niveau de compétences de base et de la mobilisation collective pour des jeunes qui se sont éloignés de l'enseignement, de la formation.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, le soutien porte sur l'association Cit'Art, que nous connaissons bien, qui est du quartier Bédier-Oudiné et cela est très intéressant, car ce sont des jeunes qui sont issus de ce quartier qui peuvent avoir plus de possibilités, de force de mobilisation pour les jeunes du quartier, car ils sont connus et reconnus. L'association monte des actions artistiques.

Il y a déjà eu un film sur les rixes qui a été réalisé. Il y a le festival Populaire qui a mobilisé beaucoup de choses, du théâtre, de la musique et qui a été organisé par les jeunes et qui a eu un gros succès. Il s'agit pour cette association de s'appuyer sur tous ses acquis pour travailler les questions d'illettrisme à travers

un projet d'écriture de court-métrage qui est motivant, organiser des ateliers d'écriture de scénarii pour des jeunes de 15 à 25 ans, tout cela pour un montant demandé de 6 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il une demande d'intervention sur cette subvention ? Je n'en vois pas. DDCT 154, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Elle est adoptée.

**POUR : 27 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 108 5 subventions de fonctionnement à 4 associations et au CASVP (555 445 euros) et 2 subventions d'investissement à 1 association et 1 société par actions simplifiée (270 000 euros)**

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous passons à la DSOL 108, c'est Juliette Sabatier qui la rapporte, ce sont des subventions à des associations et au CASVP.

**Juliette SABATIER** : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une subvention qui n'est pas très classique. Pour ne pas vous prendre trop de temps, je vais vous parler exclusivement de ce qui concerne notre arrondissement.

Nous sommes dans le domaine de l'aide alimentaire, et ce n'est pas un renouvellement de subvention, c'est une subvention nouvelle de fonctionnement qu'il est proposé d'attribuer aux Restos du Cœur, qui vont s'installer dans le 13e, 10-12, rue Jean-Sébastien Bach, là où se situait la galerie Offenbach précédemment. C'est l'unité départementale des Restos du Cœur 75 qui va y installer son siège. Actuellement, ils sont dans le 10e, rue d'Hauteville. Ils vont installer leur siège, mais aussi un centre de distribution de colis alimentaires, un accueil et un accompagnement, et sont connus pour cela, avec quelques services de type vestiaire, de l'assistance juridique, éventuellement de l'alphabétisation et du soutien scolaire. Le maire les a reçus en début d'été et comme ils n'ont pas pris possession des locaux, ils n'ont pas encore entièrement organisé leurs activités, mais ils visent une ouverture au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui est sans doute un peu ambitieux, mais pourquoi pas. À ce titre, il est proposé de leur attribuer une subvention de 150 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette subvention. DSOL 108, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité**

**Juliette SABATIER** : Ce sont les subventions pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Pour rappel, nous avons sur le territoire parisien 31 centres sociaux cofinancés Ville et CAF. Ce sont de petites subventions complémentaires aux grosses subventions annuelles que nous avons déjà vu passer, qui s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion sur la revalorisation des dotations de fonctionnement.

Comme vous le savez, dans ce domaine, la Ville, actuellement, est à budget constant, donc les subventions complémentaires, c'est avec ce que l'on peut faire pour boucher les trous avec des centres sociaux qui sont précieux et qui sont très actifs dans notre arrondissement.

Pour le 13e, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 386 euros pour 13 pour Tous et de 2 543 euros pour Maison 13 Solidaire.

**M. LE MAIRE :** Merci, Juliette Sabatier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DSOL 136, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** Il nous reste, pour clôturer notre Conseil, un vœu que nous avons présenté de manière conjointe avec les groupes de la majorité.

### Vœux

**V132024026 Vœu relatif à la modification de la dénomination « Jardins des Grands Moulins – Abbé Pierre » en « Jardins des Grands Moulins » présenté par Jérôme COUMET, Nathalie LAVILLE, Morgane LACOMBE, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE :** Il s'agit des Jardins des Grands Moulins - Abbé Pierre. Ce jardin s'appelait à l'origine Jardin des Grands Moulins, il y a eu l'adjonction d'Abbé Pierre en 2009, en lien avec l'association Emmaüs pour honorer son fondateur, qui avait les états de service que nous connaissions à l'époque, et pas les autres. Depuis, les divers témoignages, il n'est pas utile d'épiloger, mais les témoignages ahurissants qui ont été relatés par la presse, les faits de harcèlement, d'agressions sexuelles, de viols perpétrés par l'Abbé Pierre, y compris auprès de personnes vulnérables et mineures pendant des décennies, il n'était plus possible de garder cette dénomination. Nous suivons les indications de ceux qui ont porté le projet, Emmaüs, ceux qui ont eu le courage de lancer l'enquête et de prendre la décision de ne plus se dénommer l'Abbé Pierre. Je vous propose que ce jardin redevienne le Jardin des Grands Moulins.

**Morgane LACOMBE :** Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, mais je voulais ajouter quelque chose. Nous avons tous été extrêmement choqués du fait du télescopage entre l'image que nous nous faisons et ce que nous découvrons aujourd'hui. Je voulais surtout préciser que pendant 50 ans, un agresseur sexuel, l'Abbé Pierre, a agi en toute impunité. En raison de sa notoriété et de tout ce qu'il représentait, il a été presque protégé de lui-même, davantage que ses victimes. Pendant des années, le mythe a été jugé plus utile que la reconnaissance des agressions commises et la prévention des agressions futures. L'image et le symbole ont primé sur la Justice, la réparation et la protection des femmes. Seule une enquête de justice permettra de déterminer les responsabilités éventuellement en jeu au sein de la direction de l'Église, de l'Église de France et de la fondation. La Fondation Emmaüs a d'ores et déjà annoncé qu'elle cherchait les moyens d'une réparation pour les victimes. Elle a décidé de se dissocier du nom de l'abbé Pierre. C'est un début, mais ce n'est pas la fin, loin de là.

Ses victimes, en plus du traumatisme lié à l'agression, ont vécu pendant des années en dissonance totale entre ce qu'elles avaient subi et ce qu'elles voyaient au quotidien, leur agresseur, personnalité préférée des Français pendant 16 ans, leur agresseur, symbole absolu d'empathie et de bienveillance. Il y a de quoi devenir fou. Nous avons parlé ici même dans ce Conseil de l'ampleur du nombre de victimes de violences

sexistes et sexuelles, nous avons rendu hommage aux femmes victimes de violences dans l'espace public, avec une place, nous avons rappelé que les femmes victimes étaient présentes dans tous les milieux et les catégories sociales. Ce soir, il est important de rappeler que là où sont les victimes, c'est là où sont les agresseurs. Les agresseurs sont dans tous les milieux, de tous les profils, de toutes les catégories. On peut avoir été résistant et être agresseur, on peut être à l'origine de la fondation la plus estimable qui soit et être un agresseur, on peut être prêtre et député et être un agresseur. Il n'y a pas d'exception.

En enlevant le nom de l'abbé Pierre de l'espace public, nous éclairons en creux le symbole qu'il a été, nous dénonçons le sentiment d'impunité dont peuvent encore faire preuve les agresseurs, nous choisissons d'être une société qui protège sans exception.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je n'ai évidemment pas un seul mot à ajouter à ce que tu viens de dire de manière très forte. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais le faire adopter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous avons lancé la fabrication des nouvelles plaques, donc elles seront posées dès qu'elles seront disponibles, sans attendre le vote formel du Conseil de Paris. Cela va être inscrit au suivant. Nous le ferons au plus vite.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

**POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE VCEU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La séance est levée à 20 h 20.*

**Antoine GUILLOU**



**Conseiller de Paris**

**M. Jérôme COUMET**



**Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement**